

Le 8 novembre 1776 - Maillart au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col F3/89, f° 42

Nous reprenons (avec son aimable autorisation) la transcription partielle faite par Madeleine Ly-Tio-Fane dans son ouvrage *Mauritius and spice trade. The odyssey of Pierre Poivre*, en page 112.

Maillart ne croit toujours pas à l'avenir des cultures d'épices à l'Isle de France, même si les résultats obtenus par Nicolas Céré sont prometteurs. Il s'acquitte de sa promesse envers Poivre en affranchissant la famille de Charles Rama, jardinière émérite à Monplaisir depuis 1767

Le 8 novembre 1776

M. Maillart

Monseigneur,

Le 14 octobre dernier, sur l'avis que nous donna M. Céré nous nous transportâmes MM. le Ch. de Ternay, de La Brillanne et moi, au Jardin du Roi à Monplaisir pour voir et examiner quelques girofliers en fruit.

Nous les avons trouvé bien venants et ayant des fruits, et des fleurs. On sait que c'est avant la fleur qu'il faut cueillir le doux marchand, et qu'après la fleur celui qui en résulte est propre à germer, et à reproduire, mais n'est plus commercé ayant perdu son aromate.

On en a cueilli un bouquet de 27 clous prêts à fleurir, c'est à dire marchands, on les a mis dans un bocal avec de l'esprit de vin, et M. de Ternay l'apporte avec lui en France.

Voilà jusqu'à présent la preuve que les soins n'ont pas manqué aux plants depuis qu'ils sont introduits dans cette île. Je crois que c'est à ces soins qu'on doit le succès tel qu'il se montre. Je n'en conclus pas d'après cela qu'il faille se livrer à de trop grandes espérances pour une culture d'épicerie en grand, répartie dans la colonie ; car je ne pense pas que jamais les particuliers puissent suffire à tout ce qu'il faut pour cela ; d'un autre côté, j'ai remarqué qu'un petit animal qu'on nomme ici *le pouls* donne beaucoup sur ces plants. Ces poux ont déjà ici réduit à presque à rien les rapports du pécher ; de plus j'ai remarqué sous les girofliers, malgré la scrupuleuse attention de M. Céré, des poux d'une autre espèce, et plus gros que ceux du pays, il m'a dit qu'en effet ces poux s'étaient montrés depuis longtemps sur ces arbres, et il pense que c'est un [pou] venu des Moluques avec les plantes mêmes. Il faut un soin journalier, et infini pour purger les plants de ces insectes, et il faut que les soins quelque grands qu'on les donne soient insuffisants, puisque dans une visite à apparat comme celle du 14 octobre, j'ai vu un assez bon nombre sur les plants, il est à souhaiter que cet insecte nouveau venu ne se multiplie pas comme les autres poux pour augmenter ce fléau.

Quoiqu'il en soit, Monseigneur les soins seront continués, on plantera des graines matrices. D'autre part on a déjà réussi à faire des boutures, ainsi on pourra multiplier les girofliers, on pourra pareillement, quand les occasions se présenteront, en faire passer sans frais les graines et plants à Cayenne, où je crois toujours que le sol, la latitude, et le climat seront plus favorables qu'ici, où les insectes, les brises, et les ouragans, le climat, la latitude enfin au total ne me paraît pas propre à assurer cette culture en grand. J'en juge encore parce que j'ai bien vu ici quelques arbres de rocou et un cacoyer en fleur et en fruit, mais si moindre, mais si rabougri, et si chétif en comparaison de ceux de Cayenne, que je me crois permis de dire que les girofliers, et muscadiers de l'Isle de France seront à ceux des Moluques que je n'ai à la vérité point vus, en même raison que le Rocou, et le Cacaoyer de cette même colonie sont à ceux de Cayenne que j'ai beaucoup vus et dans ce calcul sur 4 points donnés, en connaissant trois, je dois présumer le quatrième, en désirant au surplus que la nature pas un excès de sa faveur me fasse revenir à cet égard. Je ne parle pas des calculs relatifs aux frais de la main d'œuvre, très chère dans toutes nos colonies. Ce qui à mon avis, en supposant même le succès le plus complet, laisserait encore aux Hollandais les avantages de la concurrence.

Nous avons cru dans cette occasion devoir donner au jardinier noir, esclave du Roi à Monplaisir, une marque de satisfaction en lui accordant sa liberté. Cela excitera son émulation et son zèle, et cette faveur produira le même effet sur les autres esclaves du Roi. M. Poivre d'ailleurs m'a prié depuis longtemps, et je lui ai promis de concourir à faire cette faveur à ce Noir esclave nommé Charles Rama, à sa femme légitime nommé Catherine, et à leur fille créole nommée Marie âgée de sept ans. Je confie à ce Noir deux jeunes esclaves du Roi, créoles, et par conséquent plus intelligents que les autres, pour les former, afin que s'il arrivait à Rama, qui est d'une faible complexion, quelques accidents, il puisse être remplacé par ses élèves.

Enfin, Monseigneur, en attendant que l'expérience démontre ce qu'on doit attendre pour le commerce des épiceries de l'Isle de France, je m'applique à l'approvisionnement de grains nourriciers, de manière à la mettre à l'abri de tout événement sur ce point principal et important, sur lequel mon successeur pourra être bien tranquille. [*Fin de l'extrait*]

Je suis etc.

Maillart Dumesle

* * *